



## Communiqué de presse

Vendredi 18 décembre 2015

### La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève

**Lundi 14 décembre s'est tenu au musée national d'histoire de l'immigration le premier plan national de formation sur le parcours d'éducation artistique et culturelle** à destination des cadres de l'Éducation nationale et de la Culture (cf. discours)

Tout à la fois éducation à l'art et éducation par l'art, l'éducation artistique et culturelle doit favoriser l'égal accès des jeunes à la culture dès le plus jeune âge, pour que celle-ci ne soit pas un vecteur de reproduction sociale mais d'inclusion, qu'elle participe à l'émancipation individuelle et à la construction du vivre-ensemble.

Instauré par la loi de Refondation de l'école, le parcours d'éducation artistique et culturelle permettra à tous les élèves, de l'école primaire au lycée, de s'approprier, tout au long de leur scolarité, une culture artistique, qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Désormais appuyé sur un référentiel, qui en décline les axes et les repères de progression par cycle, ce parcours renforce, amplifie et met en cohérence les dispositifs déjà existants pour combattre les importantes inégalités d'accès à la culture qui persistent pour les élèves les plus défavorisés.

**Ce parcours conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.** Il se construit dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il contribue pleinement à la réussite éducative de tous les élèves.

Ce parcours se fonde sur 3 axes :

- des rencontres avec des artistes et des œuvres ;
- des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques ;
- des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels, le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

#### Le référentiel de parcours

Ce référentiel détaille dans les enseignements les trois volets de l'éducation artistique et culturelle que sont la transmission des savoirs, la pratique artistique, et la rencontre avec les artistes et avec les œuvres.

## **Un travail partenarial**

Le parcours nécessite l'ouverture de chaque établissement scolaire aux arts et à la culture, grâce à l'apport de partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Conformément à la feuille de route conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication du 11 février 2015, le parcours d'éducation artistique et culturelle est une priorité partagée des deux ministères, qui renforcent leur partenariat selon plusieurs axes :

- le soutien aux pratiques artistiques collectives, à travers des opérations partenariales (opération nationale de valorisation des chorales scolaires « l'École en chœur », lancement de l'opération « la fabrique à chansons » avec la SACEM, par exemple) et par 8 millions d'euros supplémentaires alloués aux projets collectifs dans les établissements ;
- le déploiement des outils numériques au service de l'éducation artistique et culturelle : le développement d'un portail de ressources interministériel sur l'éducation artistique et culturelle ;
- le rapprochement des réseaux des deux ministères, à travers notamment l'organisation de formations croisées et la réunion conjointe, à échéance régulière, des recteurs et des DRAC ;
- la remobilisation du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle, auquel sont attribués des moyens nouveaux.

## **Un outil de suivi du parcours**

A travers l'application Folios sera mis en place un outil de suivi qui gardera la trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli. Il doit être principalement renseigné par l'élève lui-même, afin qu'il prenne conscience de son propre parcours et qu'il participe activement lui-même à le construire.

Service de presse : 01 55 55 30 10 – [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)  
[education.gouv.fr/presse](http://education.gouv.fr/presse)